

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Solennités de titulaires. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Couvent de Lachine Cérémonie religieuse. — V La Bizarrie dans les prénoms. — VI Ordo des fidèles.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 11 mars

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Saint-Jean-de-Dieu, et, *par anticipation*, de celui de Saint-Patrice (Montréal et Sherrington) (1).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Thomas (Billing's Bridge), et, *par anticipation*, de celui de Saint-Patrice (Ottawa et Fallowfield).

DIOCÈSE DE SAINT-YACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Thomas, et, *par anticipation*, de celui de Saint-Grégoire.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Thomas (Compton) et, *par anticipation*, de celui de Saint-Patrice (1).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Sainte-Perpétue, et, *par anticipation*, de celui de Saint-Grégoire.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Thomas, et, *par anticipation*, de celui de Saint-Patrice (Hinchinbrooke).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité du titulaire de Saint-Thomas, et, *par anticipation*, de celui de Saint-Patrice (Mount St. Patrick).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité du titulaire de Saint-Patrice (Rawdon) (1). J. S.

Prières des Quarante-Heures

MARDI	27 FÉVRIER	— Congrégation Notre-Dame (Maison-Mère).
JEUDI	1 MARS	— Sainte-Dorotheé.
SAMEDI	3 " "	— Saint-Grégoire-le-Thaumaturge.

(1) Le titulaire de S. Patrice n'aura cette année qu'une mémoire à la messe de la solennité de S. Joseph (le 18), et à celle de l'Annonciation (le 24).

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 21 janvier 1906.



LA visite apostolique qui se fait dans toutes les églises de Rome vient de réveiller une petite question liturgique, qui n'est grande que par ses rapports immédiats avec l'autel où Notre-Seigneur daigne s'immoler pour nous. Les visiteurs apostoliques exigent impérieusement qu'une toile cirée couvre, en débordant un peu, la pierre sacrée. Et de fait quand on rencontre d'anciens formulaires de visite à l'usage des évêques, on lit parmi les objets dont ils doivent constater la présence, *tela cerata*, une toile cirée.

— Tout d'abord prévenons un équivoque. Il ne s'agit pas de ces toiles cirées si utilisées maintenant dans les ménages, et qui ne datent que d'une soixantaine d'années. Elles sont faites avec une trame de coton que l'on enduit d'huiles lourdes et de goudron, et sur lesquelles on passe une couleur au pinceau. Ces toiles cirées n'existaient pas quand le Pontifical des évêques faisait mention de la toile cirée pour la consécration des autels. Il s'agit ici d'une toile de lin, et le Pontifical le dit expressément, enduite sur une de ses faces d'une couche de cire étendue au pinceau. La prescription de cette toile se trouve au Pontifical quand il indique les objets à préparer pour la consécration de l'autel, soit qu'il s'agisse d'un autel à consacrer avec l'église, soit d'un autel à consacrer dans une église déjà bénite ou consacrée. La raison de cette prescription est très simple, et on pourrait dire que c'est une simple précaution de propreté. Vers la fin de la consécration on brûle aux angles et au milieu de la pierre sacrée de petits cierges qui achèvent de consumer les saintes huiles en excès. Ces huiles et graisses tachent la pierre ou le marbre ; et comme on doit célébrer immédiatement après le Saint-Sacrifice, les nappes qu'on étendrait sur l'autel seraient immédiatement salies, huileuses et indignes du grand sacrifice qui va s'accomplir. C'est pour éviter cet inconvénient que le Pontifical ordonne d'étendre d'abord sur l'autel une toile de lin enduite de cire, qui s'opposera par étanchéité à ce que l'huile pénètre audessus et vienne tacher les nappes. Cette interprétation, tirée de la nature des choses, est tellement

vraie que lorsqu'il s'agit de la consécration des autels portatifs le Pontifical n'énumère plus la toile cirée à préparer d'avance. La raison en est que, comme on n'a point à célébrer immédiatement après sur cet autel, l'apposition d'une toile cirée est complètement inutile.

— Il semble donc que les visiteurs apostoliques urgent un peu trop le sens et l'esprit du Pontifical romain en exigeant que tous les autels, même portatifs, soient constamment recouverts d'une toile cirée. Aucun décret de la Sacrée Congrégation des Rites n'impose jusqu'ici cette obligation. Si maintenant, pour mieux protéger contre les suintements possibles de la pierre sacrée ses nappes d'autel, un ecclésiastique veut recouvrir celle-ci d'une toile cirée, il est absolument exigé que cette toile soit en lin et enduite d'un côté, celui qui fait face à la pierre, d'une solution de cire pure chaude, que l'on peut étendre à la main, soit avec un pinceau, soit avec un racloir.

— Le pape a reçu ces jours-ci Mgr O'Connel, évêque de Portland, qui revenait du Japon où il avait porté au Mikado une lettre autographe du Souverain-Pontife. Il avait fait le tour du monde sans aucun accident ; mais la fortune ne lui sourit plus en Italie, et en débarquant à Naples, on lui vola sa valise où étaient tous ses vêtements ecclésiastiques. Aussi fut-on obligé de différer son audience jusqu'à ce qu'il en eut d'autres. C'est le pape qui racontait cette anecdote, en disant : " Voilà un prélat qui a fait le tour du monde sans avoir eu le moindre accident, et il faut qu'il arrive à Naples pour se faire voler ".

— La fête de sainte Agnès est célébrée à Rome avec une grande solennité, dans les deux églises qui lui sont dédiées : l'une à la place Navone, l'ancien stade d'Alexandre Sévère, l'autre au lieu de sa sépulture sur la via Nomentana. La sainte repose encore aujourd'hui à l'endroit où elle fut ensevelie. On a taillé autour d'elle le bloc de tuf dans laquelle on avait creusé sa *cella* funéraire, et c'est sur ce bloc qu'on a édifié le maître-autel. Des galeries souterraines vinrent affluer autour d'elle pour que les fidèles pussent reposer plus près de leur grande protectrice. Et quand le pape Honorius I fit l'abside qui subsiste encore, il y enclava un segment de ces galeries cimitérielles qui depuis fut fermé. Il y a quatre ans, on l'a réouvert en faisant

des réparations dans le chœur de la basilique, et on a constaté que les corps reposaient encore derrière les briques des *loculi*. On découvrit aussi de nombreuses *formae*, ou cercueils de marbres précieux, orientés de diverses façons, mais tous la tête dirigée vers le corps de la sainte. On s'aperçut encore que quelques-uns contenaient des corps entiers, tandis que d'autres n'avaient qu'un squelette, mais plusieurs têtes. La chose s'explique aisément. Une personne riche avait fait son tombeau près de la sainte, ce tombeau arrivait plus tard en possession d'un autre qui dépossédait le premier propriétaire et prenait sa place. Toutefois, pour ne pas le priver entièrement de la protection de la sainte, il laissait sa tête dans le cercueil. C'est ainsi qu'une de ces *formae* contenait un squelette et huit têtes.

— Sous Pie V on fit une invention des reliques de la sainte, dont on trouva le corps reposant dans la *cella* à côté de sainte Emérentienne, sa sœur de lait, massacrée quelques jours après à son tombeau. Ce pape les fit mettre dans une échasse d'argent massif sur lequel il fit poser une couronne d'or enlaçant deux palmes du même métal. Quand le cardinal Kopp, titulaire de Sainte-Agnès, fit faire des fouilles dans la basilique, on retrouva dans la *cella* l'urne d'argent de Paul V ; mais pris de respect pour la sainte, le pape Léon XIII n'osa pas pousser plus loin l'enquête et faire une reconnaissance canonique du saint corps. La tête de sainte Agnès est vénérée au *Sancta Sanctorum*, où elle a été retrouvée il y a quelques années ; et celle de sainte Emérentienne, à Saint-Pierre in Vincoli.

— Rome avait encore anciennement deux autres églises en l'honneur de sainte Agnès. L'une, existant encore au temps de Pie IV, était située au Transtévère ; mais on ne sait pas exactement en quel endroit. Une autre était, située près de l'église de Saint-Praxède, à Sainte-Marie-Majeure ; elle était encore intacte sous saint Pie V et remonterait au pape Pascal I, au commencement du IX^e siècle. Il n'en reste plus aujourd'hui de traces.

Rome, le 28 janvier 1906.

— On ne sait encore rien par rapport aux décisions du Souverain-Pontife sur les affaires de France. On estime ici que Pie X veut laisser l'épiscopat s'engager sur les multiples questions qui résulteront de l'application de la loi dite de séparation ; puis, voyant le courant qui prédomine, le suivra, qu'il lui plaise, ou qu'il soit personnelle.

ment dans les idées opposées. En ce moment, ce que cherche Pie X c'est à ne rien dire qui puisse être pris comme appuyant la résistance ou recommandant la soumission. Malgré ces précautions, il lui arrive parfois de laisser échapper, devant un visiteur, la pensée intime dont il voudrait faire sa règle de conduite ; et celui-ci entend de la bouche du Souverain-Pontife des déclarations spontanées, qui révèlent cet état d'âme et sont d'accord, complètement d'accord, avec tout ce que j'ai déjà dit dans la *Semaine religieuse*. Mais ayant appris que ces confidences intimes se répandaient dans le public, il faisait avertir celui qui les avait reçues d'avoir à garder silence.

— On a commencé en France les inventaires des églises, et le gouvernement a reculé devant l'ouverture des tabernacles parce que les évêques ont essayé un simulacre de résistance. Que serait-ce si cette résistance eut été plus unanime ! Cependant, il semble, d'après toutes les nouvelles qui arrivent, que les catholiques de France témoignent de plus de combativité qu'on aurait pu l'espérer. Il ne serait pas impossible que, l'exemple étant contagieux, les sentiments chrétiens de nos pères dans la foi se réveillassent avec plus d'énergie dans le cœur de leurs fils, et que des scènes dignes des martyrs de Carthage ne se renouvelassent. Mais chaque évêque suit ses inspirations personnelles ; de là une ligne de conduite qui varie d'un diocèse à l'autre. Dans l'un on défend l'ouverture du tabernacle, dans l'autre on la permet, dans un troisième on ordonne de renfermer les saintes hosties dans un corporal. C'est le cas de répéter "*tot capita, tot sensus*" ; et ce n'est point de cette manière que l'on peut efficacement combattre un ennemi qui forme un bloc compact, cimenté par la haine contre l'Eglise.

— Mais laissons un sujet sur lequel il n'y a que de mélancoliques considérations à faire et aucune nouvelle à donner. La semaine dernière la Garde-Suisse a fêté le quatrième centenaire de son institution.

— La fondation définitive de ce corps remonte à Jules II ; c'est dans le mois de janvier 1506 qu'une troupe de 150 Suisses commandés par Gaspar de Silenen arriva à Rome ; et le pape allait à sa rencontre à la place du Peuple.

— La Garde-Suisse a la charge exclusive de garder les appartements

ments du pape. C'est pourquoi elle est aux deux portes d'entrée du Vatican, à la porte de Bronze, et à celle qui donne sur la Zecca. Elle monte la garde dans l'escalier qui conduit aux appartements pontificaux, elle a un corps de garde à la Salle Clémentine, qui est la première salle des appartements du pape. A elle incombe la garde de la personne du Souverain-Pontife ; et c'est pour cela qu'elle a sa place à part dans les cérémonies pontificales, dans les chapelles, et que ses soldats accompagnent avec leurs grandes épées flamboyantes la *sedlia gestatoria*. Leur costume, dessiné par Michel Ange, ne fait que reproduire les couleurs de leur drapeau qui est rouge, jaune et bleu sombre. Ce costume si pittoresque est complété les jours de gala par la cuirasse, et celle des chefs de ce corps avec ses niellés, son damasquinage d'or, est un vrai joyau artistique. L'armement de la Garde-Suisse est double. Aux portes du palais pontifical les Suisses sont armés d'un fusil à tir rapide avec la bayonnette au canon ; dans les escaliers et pour le service intérieur du Souverain-Pontife, ils ont une hallebarde dont la forme est différente pour les simples soldats et les caporaux.

— On va publier une histoire complète de cette Garde-Suisse, qui a été un modèle de fidélité au Souverain-Pontife. D'ailleurs c'est la réputation dont a toujours joui ce corps, qu'il fût au service du pape ou à celui des rois de France ; et la journée du 10 août, sous Louis XVI, montre que les Suisses savaient mourir pour rester fidèles à leur consigne.

— La société du Benadir avait demandé aux Trinitaires d'envoyer des missionnaires pour porter aux Italiens résidant dans ces pays les secours de la religion, et essayer d'inculquer aux musulmans un peu de civilisation chrétienne. Les pourpalers se poursuivirent avec l'autorisation du gouvernement et aboutirent à la création d'une préfecture apostolique dite du Benadir. Le R. Père Léandre, Trinitaire, fut choisi et partit pour le territoire qui lui était confié. Mais arrivé là, M. Mercatelli, consul-général, franc-maçon notoire, ancien rédacteur de la *Tribuna*, lui défendit de débarquer ; et en dépit de toutes ses protestations, le P. Léandre fut obligé de se retirer sous la protection des anglais à Kismayou, à l'embouchure du Giouba. Quel but secret avait poussé le consul-général à agir contre son gouvernement et à repousser le préfet apostolique que celui-ci lui

env
cro
—
esch
s'oc
sati
Mai
vag
mar
qui
ren
mai
d'ur
ros
les
et s
ces

I

Mo
reli
S
vie
sair
pré
V
S
Ma
Ma

envoyait ? C'est ici que l'histoire devient intéressante, et à peine croyable, quoique rigoureusement vraie.

— Le Père Léandre était le délégué de la société italienne anti-esclavagiste ; et, payé par elle, il devait s'opposer à l'esclavage et s'occuper de racheter les esclaves ; c'était une mission de haute civilisation que l'Italie était fière d'afficher sur son programme colonial. Mais M. Mercatelli ne l'entendait pas ainsi ; sous son règne l'esclavage était plus florissant que jamais grâce à l'appui qu'il donnait aux marchands et possesseurs d'esclaves. Loin de délivrer les malheureux qui venaient se mettre sous la protection du drapeau italien, il les renvoyait sous escorte à leur maître, qui reconnaissait d'autre manière ces bons procédés. On comprend que l'arrivé dans la colonie d'un délégué de la société anti-esclavagiste aurait dévoilé le pot aux roses ; de là l'exil du Père Léandre. Mais tout finit par se savoir ; et les accusations contre le consul-général sont devenues si nombreuses et si précises, que le ministre italien a dû ordonner une enquête sur ces nouveaux procédés d'administration coloniale.

DON ALESSANDRO.

COUVENT DE LACHINE

Cérémonie religieuse

LE 2 février, fête de la Purification de la Sainte Vierge, Mgr Z. Racicot, évêque de Pogle et auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal, présidait une double cérémonie de vêtue et de profession religieuses chez les Sœurs de Sainte-Anne à Lachine.

Sa Grandeur, dans l'allocution de circonstance, a fait un bel éloge de la vie religieuse. M. l'abbé V. Dupuis, curé de Saint-Cuthbert, a dit la sainte messe. Plusieurs prêtres et un grand nombre de parents étaient présents.

Voici les noms des nouvelles novices.

Sœur Marie de l'Ascension, née Adélina Perron, de Montréal ; Sœur Marie-Tharsile, née Victoria Gaucher, de Saint-Télesphore ; Sœur Marie-Bernard, née Elisabeth Lefebvre, de Troy, N. Y. ; Sœur Marie-

Imelda de Jésus, née Elisabeth Terrault, de Saint-Remi ; Sœur Marie-Hermile, née Clarinda Gauvin, de Manville, R. I. ; Sœur Marie-Damien, née Eva Simard, de Saint-Ambroise ; Sœur Marie-Stanislas du Sacré-Cœur, née Rose-Alida Huot, de Saint-Jérôme ; Sœur Marie-Lucie, née Clara Mercure, de Saint-Jacques de l'Achigan ; Sœur Marie-Alain, née Eva Longpré, de Saint-Canut ; Sœur Marie-Louisa, née Bella Gratton, de Saint-Victor d'Alfred ; Sœur Marie-Béatrice de Jésus, née Lillian Lafrance, de Pembroke ; Sœur Marie-Emélie de la Croix, née Hermélie Grégoire, du Saint-Esprit ; Sœur Marie-Benoite, née Bibiane Dyotte, de Saint-Remi ; Sœur Marie-Rose du Sacré-Cœur, née Emérentienne Guévremont, de l'Île Saint-Ignace ; Sœur Marie des Saints-Anges, née Aldina Grégoire, de Montréal ; Sœur Marie-Ita, née Sarah-Ann O'Loughlin, de Montréal ; Sœur Marie-Eugénie, née Christianna Drainville, de Saint-Cuthbert ; Sœur Marie-Jésus-Agonisant, née Louisa Brien, de Saint-Jacques de l'Achigan ; Sœur Marie-Crescence, née Fabiola Bourbonnais, de Saint-Polycarpe ; Sœur Marie-Austin, née Catherine Lafrance, de Pembroke ; Sœur Marie-Joseph-Amable, née Dora Coulombe, de Saint-Justin ; Sœur Marie de Béthanie, née Maximilienne Charron, de Verdun ; Sœur Marie-Philomène, née Exilda Belleville, de Lynn, Mass. ; Sœur Marie-Germaine, née Eugénie Léveillé, de Sainte-Anne-des-Plaines ; Sœur Marie-Clarence, née Irène Gosselin, de Sainte-Cunégonde ; Sœur Marie-Thomas-de-Villeneuve, née Augustine Laliberté, de Saint-Félix-de-Valois ; Sœur Marie-Eva, née Marie Caumartin, de Saint-Cuthbert ; Sœur Marie-Antoinette de Florence, née Blanche Létourneau, de Saint-Remi ; Sœur Marie-Claire de l'Eucharistie, née Marie-Anne Hervieux, de Saint-Cuthbert ; Sœur Marie-Isabelle des Anges, née Aurore Debêtres, de Saint-Henri ; Sœur Marie-François de Sienna, née Marie-Anne Chevalier, de Saint-Ambroise ; Sœur Marie-Félicine, née Rose-Anna Wolfe, de Sainte-Julienne ; Sœur Marie-Dominique, née Marie-Louise Coulombe, de Saint-Justin ; Sœur Marie-Louise de France, née Marie-Anne Coulombe, de Saint-Justin ; Sœur Marie-Louis-Albert, née Amélie Sylvestre, de Berthier.

Novices coadjutrices : Sœur Marie-Héliane, née Eliza Morin, de Saint-Victor d'Alfred ; Sœur Marie-Godelive, née Marie-Louise Pitre, de Saint-Victor d'Alfred ; Sœur Marie-Bonaventure, née Alma Ritchie, de

Saint-Donat ; Sœur Marie-Aimée de Marie, née Mathilda Chevalier, de l'Île Dupas ; Sœur Marie-Alexina, née Alexina Barrette, de Saint-Didace.

Trois novices ont prononcé leurs vœux temporaires :

Sœur Marie-François de Jésus, née Mamie McCaffrey, de Wakefield ; Sœur Marie-Joseph du Divin-Cœur, née Alexina Terrault, de Saint-Remi, professe vocales ; Sœur Marie-Lucine, née Emma Vaillancourt de Saint-Pamphile, professe coadjutrice.

LA BIZARRERIE DANS LES PRENOMS

— Reproduit du *Bulletin du Parler Français au Canada* —

(*Société du Parler français au Canada, séance du 12 décembre 1905*)

DEUX mots latins plus ou moins rébarbatifs, voilà tout ce qu'il faut de littérature au naturaliste pour nommer savamment une plante ou un animal.

Mais cette appellation, si claire pour les gens du métier, est tout-à-fait insuffisante s'il s'agit de désigner un individu en particulier. C'est uniquement le nom de l'espèce à laquelle appartient cet individu ; celui-ci n'en a pas.

Les conditions se modifient s'il s'agit des animaux domestiques. Ici, en sus du nom spécifique, apparaît souvent un nom particulier qui s'applique exclusivement à une seule entité. Nos chevaux, nos chiens ont leurs noms. Ils les connaissent, ils y répondent, et on s'en sert pour différencier chacun d'eux des innombrables unités de la même espèce.

Gravissons encore un degré dans l'échelle des êtres animés, un immense degré, puisqu'il sépare le règne humain de ceux qui lui sont, j'oserais dire, infiniment inférieurs, et nous arrivons à l'animal raisonnable, à l'homme. Nous trouvons cette fois une nomenclature plus parfaite. A part le nom spécifique

commun à tous, nous sommes en présence de noms strictement individuels, invariables, nous distinguant nettement les uns des autres. Ils sont notre propriété personnelle, notre chose inaliénable, quelles que soient les bonnes ou mauvaises fortunes qui nous échoient pendant le cours de notre vie.

Ces noms s'identifient avec la personne. « Notre nom, c'est nous-mêmes, dit de Salverte. Et pour nos amis, c'est un immortel souvenir de tendresse qui nous survit », tout comme il est indifférent ou antipathique pour ceux qui ne nous ont pas connus, ou qui... nous ont trop connus.

Sauf les têtes couronnées et les grands seigneurs, chez la masse des peuples soi-disant civilisés, les noms sont toujours doubles : le nom de famille et le nom de baptême. Le premier, d'origine assez indéfinie, ne dépend pas de nous. Qu'un Monsieur soit un *Bonenfant* ou un *Malenfant*, qu'une fille soit *Mademoiselle Labonté* ou *Lamalice*, *Lafantaisie* ou *Lalancette*, personne ne songera à leur en faire un compliment où à les en blâmer.

Il n'en est plus ainsi quand il s'agit des noms de baptême, des prénoms proprement dits. Ceux-ci dépendent exclusivement des personnes qui les ont imposés, et, s'ils sont insignifiants ou ridicules, s'ils forment avec le nom de famille un ensemble biscornu — et cela se voit — le coupable, ce n'est pas l'enfant qui le porte, mais bien le père ou la mère, le parrain ou la marraine qui auront abusé de leur droit au détriment de ceux qu'on pourrait appeler leurs victimes.

Car, de même qu'il y a des assemblages de mots imprégnés de la poésie des êtres qu'ils désignent, de même il y en a d'autres tellement insolites qu'on en reste tout décontenancé. Et si l'on se demande pourquoi ce goût pour les étrangetés, la réponse devra probablement se trouver dans le fait que, pour certains têtes, le bizarre est tellement voisin de la poésie qu'il finit par se confondre avec elle, et alors, sous prétexte de

fai
da
un
ser
Ma
des
At
El
I
l'É
che
pré
l'É
ran
doi
ave
I
sai
par
rev
pou
J
la r
que
du
Ren
Ch
ma
Sm
vog
Ma
déj

faire de l'imprévu, on ne redoute pas toujours assez de tomber dans le grotesque.

Au nom de baptême du chrétien doit toujours se rattacher une pensée religieuse. Qu'on y ajoute un autre nom à teinte sentimentale, gracieuse ou mystique, personne n'a rien à dire. Mais aller plus loin et accoler à un nom de saint ou de sainte des dénominations saugrenues, comme *Azade*, *Utozarde*, *Atchez*, *Normandine*, *Menotte*, *Aquiline*, *Culbata*, *Elsie*, *Elwa*, *Elvir*, c'est dépasser d'un grand bout la limite du permis.

Depuis des siècles, les nouveaux baptisés sont obligés par l'Église d'ajouter à leur nom patronymique celui d'un saint choisi dans le martyrologe. Ce saint, ils devront l'invoquer de préférence à tout autre, car c'est sous sa protection que l'Église place l'enfant au moment où elle l'admet dans les rangs de ses fidèles. Voilà sans doute le sens qu'il convient de donner à cette parole de Balzac : « On est nommé là-haut avant de l'être ici-bas ».

Plus de vingt-cinq mille noms sont inscrits au catalogue des saints. Nous n'avons donc que l'embarras du choix. Et si, parmi ces noms, quelques-uns, un grand nombre, ne nous reviennent pas ou sont démodés, il en restera toujours assez pour l'usage des intéressés, même les plus exigeants.

Je viens de parler des noms passés de mode ; il y en a, car la mode fait sentir son empire sur les noms presque autant que sur les chapeaux, les robes et les bottines. Dans le milieu du 19^e siècle, nous avons eu ici, à Québec, un bon nombre de *Renés*, d'*Attalas*, d'*Eudores*, même de *Cymodocées*. C'était du Chateaubriand tout cru. Dans la même catégorie viendraient maintenant se placer *Groziella*, *Indiana*, *Zénaïde*, *Fridoline*, *Sméralda*, *Éloïse*, *Fleurange*, tous noms littéraires encore en vogue dans de certains milieux. Plus tard sont venus les *Mastais*, les *Conroys*, les *Cardinals*, les *Chapleaux*. Nous avons déjà eu les *Montcalms*, les *Cartiers*. Maintenant, dit-on, c'est le

tour des *Merciers* et des *Lauriers*, en attendant celui des *Bordens* et des *Moncks*.

Ces manies ne seraient que puériles si elles n'indiquaient pas une mentalité attristante. A ne juger de l'esprit chrétien que par ces aberrations trop souvent répétées, on arriverait à croire qu'il diminue sensiblement parmi nous. Car, en fin de compte, ces patrons terrestres ne valent pas ceux du calendrier, et si quelques-uns d'entre eux sont peut-être capables d'accorder une situation dans l'administration, ils sont absolument impuissants à garantir une place dans le royaume des cieux.

Ces réflexions nous ont été inspirées par la lecture des listes qui sont remises chaque année au Bureau central des examinateurs catholiques. Ces listes sont à la fois intéressantes et affligeantes, par les appellations extraordinaires qu'on y découvre. Elles ne contiennent guère que des noms de demoiselles, les seules à peu près qui se présentent aux examens. Il est possible que la lecture de listes de garçons nous conduisit à un résultat analogue. Cependant je dois dire que les longues, très longues séries de noms d'universitaires et d'écoliers que renferment nos *Annuaire*s, sont loin de présenter ces anomalies en aussi grand nombre. Le microbe de l'imprévu, j'allais dire du cocasse, semble sévir surtout chez la seconde moitié du genre humain. A force de vouloir être délicat ou sentimental, on tombe dans une afféterie bizarre, et l'on oublie les égards, le respect religieux que l'on devrait avoir pour de pauvres victimes innocentes, sacrifiées quelquefois, on dirait de gaité de cœur, à un simple souvenir de lecture.

Permettez-moi de citer quelques-uns de ces prénoms en vogue dans plusieurs de nos campagnes et de nos villes.

Les uns ne sont que des noms masculins féminisés. Ainsi : *Théobaldine*, *Bérençère*, *Édouardine*, *Alfréda*, *Théophiline*, *Edwina*, *Isaïde*, *Anselmie*, *Andréenne*, *Basilisse*. On a voulu évidemment

donner un saint comme protecteur à une fillette ; c'est très bien. Mais pourquoi ne pas prendre simplement le nom du patron lui-même ? Cela se fait tous les jours et pour les garçons et pour les filles.

Dans d'autres circonstances, les fillettes (sous prétexte peut-être qu'elles ne sont encore que des demoiselles en herbe) se voient classées, on ne sait trop pourquoi, dans le règne végétal ; on dirait les plantes d'un herbier qu'il n'y a plus qu'à ranger et à étiqueter. Voyez plutôt : *Églantine, Astérie, Violette, Rosette, Fleurette, Rosarida, Azalée, Réséda, Dalia*. Quelquefois on ira plus loin, et l'on tentera une excursion dans le domaine de la chimie, pour en revenir avec des noms comme *Résine, Aldéhyde ou Arsénie*.

Voulez-vous un peu de géographie ? Adressez-vous à Mesdemoiselles *Florida, Louisiana, Corée, Palmyre, Bethesda, Philippines, Egypte, Argentine, Corinthe*. En vérité, comment peut-on se décider à donner à un enfant qui ouvre à peine les yeux à la lumière les noms d'*Egypte* ou de *Corinthe* ? Je concède que *Florida* dérive plutôt de *Flore* que du nom d'un État de la République américaine. J'en dirais autant de *Louisiana*, féminisation de *Louis*, de *Philippine*, dérivée de *Philippe*, en attendant qu'on évolue définitivement vers *Philippina*. Mais *Égypte* et *Corinthe*, comme noms de baptême, échappent à tous les systèmes imaginables de dérivation ou d'étymologie. Après tout, la marraine a peut-être voulu rappeler le souvenir des vaches, maigres ou grasses, de Pharaon, ou celui des raisins de Corinthe qui n'ont pas de pépins. Pauvre petite filleule !

D'autres noms ont une allure, on dirait horoscopique. Ils laissent comme transparent d'avance ce que sera ou devra être la future demoiselle. Et si, par hasard, l'horoscope ne se vérifie pas, tant pis pour l'enfant qui aura été nommé à contresens.

Voyez Mademoiselle *Rose-Blanche* ; elle a un teint de café au lait. Ne vous fiez pas trop au joli nom d'*Adouilia* ; caractère

maussade et revêche. *Gratia*, *Bella*, *Anne-Belle* seront peut-être piquées de la petite vérole ; et alors, adieu la grâce, la beauté. Est-on bien sûr qu'*Aurée* sera aussi dorée que cela ? Est-on bien sûr qu'il n'y aura pas un tout petit peu d'alliage ? *Aurore* ne saurait rester aurore toute sa vie. Quel contre-sens de s'entendre appeler de ce nom à soixante-quinze ans, alors que ce sera certainement le crépuscule et la brunante. *Beata* peut fort bien être toujours malheureuse, et quelle mésaventure si *Concorde* se montrait insupportable à tous, y compris son mari !

Mesdemoiselles *Cédélice* et *Dulciana* devront être bien charmantes pour ne pas faire mentir leurs noms, et cette petite *Aiméla* aura fort à faire pour justifier, en tous cas, l'impératif absolu qui l'identifie. Si *Laurée* tenait consciencieusement la queue de sa classe, si *Étudiante* se délectait dans une grasse paresse, quelle déconvenue pour ceux qui auraient imposé ces noms ambitieux ! *Minerva*, déesse de la sagesse ; voilà qui indique une noble prétention ; mais combien difficile à cette petite *Minerva* de ne jamais oublier son rôle !

Enfin, nous avons rencontré *Maria-Purissima* et nous avons cru un moment que toutes les litanies y passeraient. A vrai dire, cela eût valu mieux que d'appeler les fillettes *Anne-Médias*, *Anne d'Auray*, *Lice-Amarille*, *Hosanna*, *Doire*, *Édée*, *Vocéda*, *Obélisca*, (pourquoi pas *Obélisque*, pendant qu'on y est ?), *Walfréda*, *Exarine*, *Émenciade*, *Anglore*, *Urpide*, *Albaïle*, *Gorgonie*, *Alesmène*, *Guildée*, *Démerise*, *B'lésmire*, *Eciline*, *Aquiline*, *Zalpha*, etc., etc.

Nous ne craignons pas d'être taxé d'exagération en disant que tous ces prénoms sont pour le moins étranges. Ils trahissent comme un parti pris de ne pas suivre les sentiers battus et d'avoir des filleules aux prénoms uniques, indiquant en même temps — et on semble y tenir — que la marraine est au courant de la littérature du jour, que les héroïnes des romans lui sont familières, même les plus humbles, celles dont le nom n'apparaît qu'une fois ou deux dans des romans de vingtcinquième ordre.

On répondra que ces prénoms incroyables ne vont pas seuls, qu'on y ajoute le plus souvent le nom de *Marie*, que ce n'est, tout au plus, qu'une note d'agrément dont on enrichit le nom véritable. Je l'admets. Mais alors pourquoi cette addition, si elle n'est qu'une pure superfétation ? En fait, il n'en est pas ainsi. Dans la famille et partout, *Marie-Dérilda*, *Marie-Auxilia*, *Marie-Exilire* seront tout simplement : *Dérilda*, *Auxilia*, *Exilire*, probablement *Elizire*, et le beau nom de la Reine du ciel passera plutôt, lui, à l'état de note d'agrément. Ce sera beaucoup moins chrétien, mais beaucoup plus chic, plus dans le mouvement.

Toutefois, nous admettons qu'il ne saurait en être ainsi dans les deux cas suivants. La pauvre petite demoiselle à qui on aura donné au baptême l'un des doubles prénoms de *Marie-Zola* ou de *Marie-Beuve*, abandonnera bien sûr le second pour s'attacher au premier, et elle fera très bien. En effet, on ne doit pas tenir outre mesure à s'entendre appeler Mademoiselle *Zola* ou Mademoiselle *Beuve*. Ne croyez pas que j'invente ces noms à plaisir. Ils sont bien sur les listes des candidates au brevet. Se figure-t-on une semblable aberration de goût et de jugement ? On dirait qu'on a confondu quelque part Sainte-Beuve avec un saint du martyrologe, et Dieu sait si ce fameux écrivain était éloigné du calendrier. Et *Zola*, quelle horreur de voir le nom de ce sale personnage accolé à celui de la Reine de la pureté ! Virgile a dit des harpies qu'elles souillaient tout de leur infect contact ; *Zola* est bien l'une des harpies de la littérature, et cela sent le sacrilège que d'imposer son nom à une chrétienne, lorsqu'on est bien sûr d'avance qu'elle ne méritera jamais cet excès d'ignominie.

Voilà, en raccourci, les réflexions qui viennent d'elles-mêmes à l'esprit en parcourant les listes des noms qu'on donne aujourd'hui à un trop grand nombre d'enfants. Nous croyons qu'il y a là une assez sérieuse réforme à faire. Que l'on impose chez les infidèles un nom quelconque aux nouveaux-nés, il n'y a

rien à dire. Ainsi personne ne reprochera à un Canaque de la Polynésie d'appeler son garçon *Crocodile* et sa fille *Noix-de coco*. C'est affaire de goût. Mais les chrétiens doivent tendre à mieux. Au baptême, on choisit un patron pour l'enfant ; c'est un protecteur auprès de Dieu, par conséquent un habitant du ciel. Si l'on veut y joindre un nom plus sentimental, plus vingtième siècle, c'est fort bien, à la condition toutefois qu'on fasse un choix judicieux, qu'on ait le soin de mettre de côté des prénoms à sens odieux comme *Asella*, ânesse, ou *Dolosa*, fourbe, rusé, ainsi que les noms insignifiants, à consonnance déplorable, comme ceux que je vous citais il y a un moment.

Comme conclusion de ce travail, je conseillerais de revenir tout uniment aux beaux noms d'autrefois. Ne craignons pas d'appeler nos filleules : *Agnès*, *Angèle*, *Berthe*, *Brigitte*, *Cécile*, *Élisabeth*, *Gabrielle*, *Isabelle*, *Judith*, *Madeleine*, etc.

Voilà la thèse qu'on m'a demandé de développer devant vous ce soir. Je l'ai fait en toute sincérité et je serais désolé si j'avais blessé quelques susceptibilités légitimes. Si parmi ceux ou celles qui m'ont fait l'honneur de m'écouter, il s'en trouve qui répondent aux prénoms que j'ai particulièrement signalés, qu'ils s'en consolent par l'idée qu'il n'y a pas de leur faute, que leurs parrains et marraines sont les seuls coupables. Cependant, mettons à profit notre déconvenue et sachons épargner les mêmes désagréments à nos filleules à venir.

La Société du Parler français travaille avec un zèle infatigable, permettez-moi de le dire, à épurer la langue que nous parlons. Elle poursuit à outrance les anglicismes qui la déparent et les barbarismes qui la corrompent. C'est à ce titre qu'elle proteste contre ces prénoms cocasses, à origine introuvable, et qui, trop souvent, ne s'élèvent pas même à la hauteur d'un vulgaire barbarisme. La grammaire nous enseigne qu'il y a des noms propres ; le sens commun a le droit d'ajouter qu'ils doivent être toujours raisonnables et chrétiens.

C. LAFLAMME, ptre.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 11 mars

Messe du 1er dim. du carême, *semi-double*, 2e or. *A cunctis*, 3e *Omni-potens* ; préf. du carême. I vèpres de S. Grégoire, *double* ; mém. du 1er dim. du carême.